

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 20 août 2021 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Étaient présents : Sonia GINDREAU (pouvoir de Céline PAOLI), Carl REMAUD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karine RIAnt), Catherine BESNARD, Thierry BENOEAU, Rosane POLIDORI, Olivier VRIGNON, Grégory BLUTEAU, Nathanaëlle CADUE, Audrey GIBOULEAU, Maryline GIRAUD, Aline GRONDIN, Didier LE BRAS, Romain TRICOIRE (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Huguette VANHAUTE, Jean HERB, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON (pouvoir de Dominique ROBIN), Martine MARETTE.

Étaient excusés :

Jonathan MICHEAU	procuration à	Romain TRICOIRE.
Karine RIAnt	procuration à	Patrick OYSELLET.
Céline PAOLI	procuration à	Sonia GINDREAU.
Dominique ROBIN	procuration à	Gérard BOURON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil municipal nomme le secrétaire de séance : **Romain TRICOIRE.**

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 21-08-065 : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- 21-08-066 : RESSOURCES HUMAINES – Définition du ratio de promotion pour l'ensemble des grades
- 21-08-067 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs
- 21-08-068 : FINANCES – Tarifs du restaurant scolaire
- 21-08-069 : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE – Marchés de travaux- attribution du lot n°1
- 21-08-070 : CENTRE-VILLE - Proposition de déplacement du monument aux morts
- 21-08-071 : FIBRE OPTIQUE – Convention pour l'installation d'un local technique
- 21-08-072 : SYDEV – Convention tripartite de réalisation d'une opération d'éclairage

- Informations sur les décisions prises suite à la réception des déclarations d'intention d'aliéner
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h37.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 juillet dernier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21			

### 21-08-065 : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de Monsieur Nicolas VOY, Monsieur Romain TRICOIRE a intégré le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 juillet dernier.

L'arrivée d'un nouveau conseiller municipal conduit à revoir la composition des commissions municipales. Pour mémoire, lors de sa séance du 18 février dernier, le Conseil Municipal a arrêté la composition des différentes commissions de la manière suivante :

Commissions	Membres
<b>1- Commission FINANCES</b> (Budget, fiscalité, marchés publics)	<u>Rapporteur</u> : Thierry BENOITEAU  <u>Membres</u> : Nathanaëlle CADUE - Grégory BLUTEAU - Carl REMAUD - Huguette VANHAUTE – Didier LE BRAS – Olivier VRIGNON  Titulaire : Martine MARETTE Suppléant : Evelyne LIEVOUX <i>8 membres titulaires</i>

<p><b>2- Commission URBANISME</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Thierry BENOTEAU</p> <p><u>Membres</u> : Carl REMAUD - Olivier VRIGNON - Audrey GIBOULEAU - Huguette VANHAUTE - Jonathan MICHEAU - Grégory BLUTEAU - Didier LE BRAS</p> <p>Titulaire : Jean HERB Suppléant : Gérard BOURON <i>9 membres titulaires</i></p>
<p><b>3- Commission AFFAIRES ECONOMIQUES</b> (Commerce, artisanat, marchés, droits de place)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Olivier VRIGNON</p> <p><u>Membres</u> : <del>Nicolas VOY</del> - Nathanaëlle CADUE - Huguette VANHAUTE – Carl REMAUD</p> <p>Titulaire : Gérard BOURON Suppléant : Martine MARETTE <i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>4- Commission CULTURE, PATRIMOINE</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Céline PAOLI</p> <p><u>Membres</u> : Rosane POLIDORI - Karine Riant - Huguette VANHAUTE – Evelyne LIEVOUX – Jean HERB <i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>5- Commission CITOYENNETE, SECURITE</b> (Cérémonies officielles, protocole, Police...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Céline PAOLI</p> <p><u>Membres</u> : Rosane POLIDORI - Karine Riant - Huguette VANHAUTE - Catherine BESNARD</p> <p>Titulaire : Gérard BOURON Suppléant : Dominique ROBIN <i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>6- VOIRIE – ESPACES VERTS</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Carl REMAUD</p> <p><u>Membres</u> : Olivier VRIGNON - Grégory BLUTEAU - Céline PAOLI</p> <p>Titulaire : Dominique ROBIN Suppléant : Jean HERB <i>5 membres titulaires</i></p>

<p><b>7- BATIMENTS PUBLICS – ENVIRONNEMENT</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Carl REMAUD</p> <p><u>Membres</u> : Nathanaëlle CADUE - Karine Riant - Jonathan MICHEAU - Olivier VRIGNON – Grégory BLUTEAU</p> <p>Titulaire : Dominique ROBIN Suppléant : Gérard BOURON <i>7 membres titulaires</i></p>
<p><b>8- CADRE DE VIE, LOGEMENT</b> (Logement d'urgence, logement des saisonniers, accession à la propriété...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Catherine BESNARD</p> <p><u>Membres</u> : Maryline GIRAUD – Audrey GIBOULEAU - <del>Nicolas VOY</del></p> <p>Titulaire : Evelyne LIEVOUX Suppléant : Jean HERB <i>5 membres titulaires</i></p>
<p><b>9- AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE</b> (Restaurant scolaire, Affaires scolaires et périscolaires, Conseil Municipal des Enfants, Passeport du civisme...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Patrick OYSELLET</p> <p><u>Membres</u> : Maryline GIRAUD – Catherine BESNARD – Céline PAOLI – Aline GRONDIN</p> <p>Titulaire : Martine MARETTE Suppléant : Evelyne LIEVOUX <i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>10- ANIMATIONS</b> (Animations, vie associative, gestion des salles...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Patrick OYSELLET</p> <p><u>Membres</u> : Maryline GIRAUD – Jonathan MICHEAU - Carl REMAUD - Rosane POLIDORI – <del>Nicolas VOY</del> – Dominique ROBIN – Gérard BOURON <i>8 membres titulaires</i></p>
<p><b>11- COMMUNICATION</b> (Réseaux sociaux, site internet, publications, affichage...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Rosane POLIDORI</p> <p><u>Membres</u> : Céline PAOLI - Karine Riant - Huguette VANHAUTE – Aline GRONDIN</p> <p>Titulaire : Evelyne LIEVOUX Suppléant : Jean HERB <i>6 membres titulaires</i></p>

Monsieur TRICOIRE indique qu'il souhaite intégrer les commissions dans lesquelles était Monsieur VOY.

Madame CADUE suggère que la mise à jour de la composition des commissions est l'occasion de fusionner les commissions n°6 et n° 7 qui se réunissent systématiquement en même temps.

Monsieur REMAUD y est favorable.

Madame LIEVOUX souligne que la commission Cadre de Vie ne s'est jamais réunie.

Madame BESNARD répond que cette commission se réunira dans le courant du mois de septembre.

Madame CADUE ajoute que la Commission développement ne s'est pas réunie non plus.

Madame le Maire précise que cette commission a été réunie pour examiner les règles de fonctionnement du marché.

Monsieur BOURON considère que la commission développement économique devrait se réunir plus souvent afin que les élus s'interrogent ensemble sur différentes thématiques économiques. L'activité économique est quelque chose d'important sur le plan local.

Monsieur VRIGNON explique qu'il a la charge de cette commission depuis février mais que le temps lui manque pour l'animer convenablement. Il ajoute qu'il est prêt à confier cette responsabilité à quelqu'un d'autre.

Madame le Maire précise qu'il est tout à fait envisageable de réorganiser le fonctionnement de cette commission.

Monsieur BOURON trouve dommage que Monsieur VRIGNON veuille abandonner l'animation de cette commission. Il considère que le travail de la commission requiert une réflexion et un travail de groupe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ARRÊTE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES MANIERE SUIVANTE :**

Commissions	Membres
<b>1- Commission FINANCES</b> (Budget, fiscalité, marchés publics)	<u>Rapporteur</u> : Thierry BENOITEAU  <u>Membres</u> : Nathanaëlle CADUE - Grégory BLUTEAU - Carl REMAUD - Huguette VANHAUTE – Didier LE BRAS – Olivier VRIGNON  Titulaire : Martine MARETTE Suppléant : Evelyne LIEVOUX  <i>8 membres titulaires</i>

<p><b>2- Commission URBANISME</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Thierry BENOITEAU</p> <p><u>Membres</u> : Carl REMAUD - Olivier VRIGNON - Audrey GIBOULEAU - Huguette VANHAUTE - Jonathan MICHEAU - Grégory BLUTEAU - Didier LE BRAS</p> <p>Titulaire : Jean HERB Suppléant : Gérard BOURON</p> <p style="text-align: right;"><i>9 membres titulaires</i></p>
<p><b>3- Commission AFFAIRES ECONOMIQUES</b> (Commerce, artisanat, marchés, droits de place)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Olivier VRIGNON</p> <p><u>Membres</u> : Romain TRICOIRE - Nathanaëlle CADUE - Huguette VANHAUTE – Carl REMAUD</p> <p>Titulaire : Gérard BOURON Suppléant : Martine MARETTE</p> <p style="text-align: right;"><i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>4- Commission CULTURE, PATRIMOINE</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Céline PAOLI</p> <p><u>Membres</u> : Rosane POLIDORI - Karine Riant - Huguette VANHAUTE – Evelyne LIEVOUX – Jean HERB</p> <p style="text-align: right;"><i>6 membres</i></p>
<p><b>5- Commission CITOYENNETE, SECURITE</b> (Cérémonies officielles, protocole, Police...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Céline PAOLI</p> <p><u>Membres</u> : Rosane POLIDORI - Karine Riant - Huguette VANHAUTE - Catherine BESNARD</p> <p>Titulaire : Gérard BOURON Suppléant : Dominique ROBIN</p> <p style="text-align: right;"><i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>6- VOIRIE – ESPACES VERTS - BATIMENTS PUBLICS – ENVIRONNEMENT</b></p>	<p><u>Rapporteur</u> : Carl REMAUD</p> <p><u>Membres</u> : Olivier VRIGNON - Grégory BLUTEAU - Céline PAOLI - Nathanaëlle CADUE - Karine Riant - Jonathan MICHEAU -</p> <p>Titulaire : Dominique ROBIN Suppléant : Jean HERB - Gérard BOURON</p> <p style="text-align: right;"><i>8 membres titulaires</i></p>

<p><b>7- CADRE DE VIE, LOGEMENT</b> (Logement d'urgence, logement des saisonniers, accession à la propriété...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Catherine BESNARD</p> <p><u>Membres</u> : Maryline GIRAUD – Audrey GIBOULEAU – Romain TRICOIRE</p> <p>Titulaire : Evelyne LIEVOUX Suppléant : Jean HERB</p> <p style="text-align: right;"><i>5 membres titulaires</i></p>
<p><b>8- AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE</b> (Restaurant scolaire, Affaires scolaires et périscolaires, Conseil Municipal des Enfants, Passeport du civisme...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Patrick OYSELLET</p> <p><u>Membres</u> : Maryline GIRAUD – Catherine BESNARD – Céline PAOLI – Aline GRONDIN</p> <p>Titulaire : Martine MARETTE Suppléant : Evelyne LIEVOUX</p> <p style="text-align: right;"><i>6 membres titulaires</i></p>
<p><b>9- ANIMATIONS</b> (Animations, vie associative, gestion des salles...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Patrick OYSELLET</p> <p><u>Membres</u> : Maryline GIRAUD – Jonathan MICHEAU - Carl REMAUD - Rosane POLIDORI – Romain TRICOIRE – Dominique ROBIN – Gérard BOURON</p> <p style="text-align: right;"><i>8 membres</i></p>
<p><b>10- COMMUNICATION</b> (Réseaux sociaux, site internet, publications, affichage...)</p>	<p><u>Rapporteur</u> : Rosane POLIDORI</p> <p><u>Membres</u> : Céline PAOLI - Karine Riant - Huguette VANHAUTE – Aline GRONDIN</p> <p>Titulaire : Evelyne LIEVOUX Suppléant : Jean HERB</p> <p style="text-align: right;"><i>6 membres titulaires</i></p>

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21			

**21-08-066 : RESSOURCES HUMAINES – DEFINITION DU RATIO DE PROMOTION POUR L'ENSEMBLE DES GRADES**

Arrivée de G. BLUTEAU à 20h47

Arrivée de A. GRONDIN à 20h52

Madame le Maire explique que conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale, après avis de la CAP.

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Madame le Maire propose de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois en appliquant les critères suivants à l'ensemble des agents :

- Ancienneté au sein de la collectivité d'au moins 1 an
- Prise en compte de l'effort de formation

Madame le Maire indique que cette proposition a été soumise à l'avis du Comité technique paritaire en date du 28 juin 2021.

Madame CADUE demande des précisions sur la composition du comité technique paritaire. Elle explique que suite à la décision de la suppression de la commission administration générale Madame le Maire avait dit que des groupes de travail spécifiques seraient créés, elle demande ce qu'il en est.

Madame le Maire confirme à Madame CADUE que l'avis du comité technique qui a été sollicité est celui du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dont dépend la commune de Jard sur Mer.

Madame le Maire ajoute qu'un groupe de travail a bien été constitué pour élaborer les lignes directrices de gestion. Ce groupe était constitué en plus d'elle-même de :

- Pour les élus : Mmes Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Karine Riant.
- Pour le personnel communal : M. GARREAU et Mme LAURENT.

Monsieur BENOITEAU et Madame le Maire précisent que le comité paritaire est composé d'élus et de représentants d'agents territoriaux.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Fixe le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.



- Définit les critères à l'ensemble des agents :
  - o Ancienneté au sein de la collectivité d'au moins 1 an.
  - o Prise en compte de l'effort de formation.
  
- Autorise Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

**21-08-067 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire soumet une proposition de modification du tableau des effectifs. Cette modification permet la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 de deux postes d'agent de maîtrise en vue de la nomination de deux agents sur ce grade, suite à l'obtention de leur concours.

Les postes d'adjoints techniques occupés actuellement par ces agents seront supprimés en fin d'année, après avis du Comité Technique.

Madame LIEVOUX demande si l'instance, qui doit examiner le fonctionnement des services communaux, a effectué son intervention.

Madame le Maire répond que le service de conseils en organisation du Centre de Gestion de la Vendée interviendra le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Valide cette proposition de modification du tableau des effectifs.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

## 21-08-068 : FINANCES – TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur BENOTEAU explique que le Conseil Municipal doit se déterminer sur les tarifs du restaurant scolaire applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

Pour rappel, le personnel du restaurant scolaire de l'école Jacques Tati réalise les repas en régie ainsi que le service de l'école publique. Il livre également l'école privée en liaison chaude, qui assure elle-même le service.

Les tarifs actuels appliqués en 2020-2021 sont les suivants :

- 3.10€ pour les enfants de l'école Jacques Tati ;
- 2.45€ pour les repas vendus à l'OGEC ;
- 6.00€ pour les enseignants ;

La commission finances qui s'est réunie le 16 août dernier propose d'harmoniser les tarifs des repas pour les deux écoles. Par soucis d'équité, il est proposé de facturer les repas en fonction du prix de revient de l'année N-1, en ne tenant compte que des dépenses liées aux achats de denrées alimentaires.

Ainsi le bilan de l'année 2020 fait ressortir un montant de dépenses de 77 510.43 € comprenant les frais d'achats de denrées alimentaires, les frais de personnel, les frais de communication, d'eau d'électricité, de fuel, les frais d'habillement et de produits d'entretien et les dépenses liées à l'entretien du bâtiment.

Le nombre de repas servis s'élève à 8 707. Le coût de revient d'établit donc à 8.90€ dont 2.20€ sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires. La commission propose de revendre le repas à hauteur de 2.20€ et de subventionner chaque repas à hauteur de 6.70€.

Il est précisé que les tarifs des années précédentes étaient les suivants :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
<b>Enfants de l'école publique</b>	2.90	3.00	3.05	3.05	3.10	3.10
<b>Enseignants</b>	5.80	5.90	5.95	5.95	6.00	6.00
<b>Repas vendus à l'OGEC</b>	2.25	2.35	2.40	2.40	2.45	2.45

Monsieur BENOTEAU précise que les frais de structure diffèrent d'une école à l'autre ; la commission, pour déterminer le prix de vente du repas, propose de ne retenir que le coût des matières premières.

En contrepartie de cette baisse de coût qui serait appliquée, Monsieur BENOTEAU ajoute que la commission propose de mettre fin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la subvention de fonctionnement versée à l'OGEC au titre de la restauration scolaire.

Monsieur BENOITEAU rapporte que la Commission a eu pour objectif avec cette proposition d'instaurer un traitement équitable et uniforme pour les deux écoles.

Madame le Maire explique que si le Conseil retient cette proposition, il s'agira d'une politique forte de soutien aux familles qui sera mise en place.

Monsieur LE BRAS souligne que la Commune subventionnerait ainsi le repas des enfants de la commune à hauteur de 75% du prix de revient.

Madame BESNARD souligne que le CCAS continuera à apporter une aide financière en fonction du quotient familial.

Monsieur BOURON demande si la Commune ne pourrait pas mettre en place un principe de gratuité pour tous.

Madame GIRAUD indique qu'elle est opposée au « tout gratuit ».

Monsieur HERB demande quelle est la proportion d'élèves qui déjeunent chez eux.

Monsieur OYSELLET répond que très peu d'élèves sont concernés.

Monsieur BLUTEAU est contre le principe de la gratuité dans la mesure où le tarif proposé est déjà très symbolique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ADOPTE LES TARIFS SUIVANTS :**

	2021/2022
<b>Enfants de l'école publique</b>	2.20€
<b>Repas vendus à l'OGEC</b>	2.20€
<b>Enseignants</b>	6.00€

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

**21-08-069 : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE – MARCHES DE TRAVAUX- ATTRIBUTION DU LOT N°1**

Monsieur REMAUD rappelle que les marchés de travaux relatifs à la démolition et à la reconstruction de la mairie ont fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence qui a été publié le 10 juin 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 2 juillet 2021, à 12h00.

A la suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 2 juillet 2021, il est proposé d'attribuer le lot n°1 « démolition /déconstruction » préalablement à l'attribution des autres lots de reconstruction car un plan de retrait amiante doit être établi un mois avant le démarrage des travaux.

Au regard de l'analyse du maître d'œuvre pour le lot n°1 l'offre de la société STTP de Talmont Saint Hilaire est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 50 049,50 €HT ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise STTP de Talmont Saint Hilaire.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>19</b>		<b>4</b> <b>(G.BOURON,</b> <b>D.ROBIN,</b> <b>E.LIEVOUX,</b> <b>M.MARETTE)</b>	

**21-08-070 : CENTRE-VILLE - PROPOSITION DE DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur BENOEAU expose qu'à l'occasion de l'examen d'un permis de construire place de l'Hôtel de Ville, la commission urbanisme lors de sa réunion du 17 août dernier a proposé que le Conseil Municipal débatte sur le principe du déplacement du monument aux morts.

Le déplacement de ce monument dans un endroit à définir (soit dans l'allée piétonne face à la Mairie ou à côté de l'Hôtel de Ville), permettrait à la fois de le mettre en valeur, de faciliter et de sécuriser les cérémonies patriotiques, et enfin d'optimiser la disposition des stationnements publics sur la place de l'Hôtel de Ville.

Monsieur BENOEAU ajoute que dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment de la pharmacie 12 places de stationnement devront être créées par le pétitionnaire. Dans le passé en cas d'impossibilité de création de places une participation pour non-réalisation était due, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Monsieur REMAUD explique que la commission voirie s'était déjà prononcée favorablement au déplacement du monument aux morts dans l'allée piétonne face à la mairie.

Madame CADUE demande si la réflexion portant sur le réaménagement de la place de l'Hôtel de ville ne pourrait pas inclure également le réaménagement des parkings situés en face du poste de police municipale.

Monsieur REMAUD précise que qu'il convient également de réfléchir au réaménagement de cette portion de parking. Cependant la mise en œuvre devra probablement être phasée en plusieurs étapes pour des raisons de coût de travaux.

Monsieur HERB précise que l'affectation de places de parkings doit se faire par un contrat d'amodiation dont la redevance qui en découle peut être versée en capital.

Monsieur BOURON demande confirmation que le projet de pharmacie ne peut se faire sans que soient fournies 12 places de parkings.

Madame GIRAUD demande pour quelle raison le monument aux morts doit-il être déplacé.

Madame le Maire est contre le projet de déplacement du monument pour créer à la place des parkings. Elle estime que la Commune dispose de places en nombre suffisant ; ce projet va à l'encontre de l'ère du temps tendant à favoriser les déplacements à pied et à vélos. Le déplacer ce serait également toucher aux valeurs républicaines.

Monsieur REMAUD estime qu'il s'agit d'un travail d'ensemble, le but étant d'arriver à un aménagement d'espace le plus satisfaisant et le plus cohérent.

Monsieur BOURON rappelle que le groupe minoritaire s'était abstenu sur le projet de rénovation de la mairie en raison de l'absence d'un projet d'ensemble. Cette place n'est pas fonctionnelle, il est légitime de penser à la refaire mais un tel projet aura un coût.

Monsieur BOURON ne souhaite pas qu'une décision soit prise dans la précipitation, il estime d'une manière générale que les projets ne sont pas suffisamment réfléchis en amont.

Monsieur HERB insiste sur le fait que le règlement du PLU est très dissuasif pour les projets en centre-ville, une attention particulière devra être portée sur cette question lors de l'élaboration du PLUi.

Monsieur BOURON pense que la commune aurait dû avoir une réflexion sur la question des commerces présents sur la ville. Il suggère notamment une extension de la zone bleue en incluant le parking « Robin ». Monsieur BOURON rappelle les remarques que la CCI avait formulé sur la signalisation routière.

Madame MARETTE soulève la problématique du stationnement sur le parking du Fief l'Abbesse sur lequel les joueurs de pétanque gênent et s'opposent aux stationnements des véhicules.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Se prononce favorablement pour le déplacement du monument aux morts.
- Décide de lancer les études nécessaires pour définir son emplacement futur.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16	4 (S.GINDREAU, G.BOURON, D.ROBIN, E.LIEVOUX)	3 (M.GIRAUD, R.TRICOIRE, C.PAOLI)	

#### 21-08-071 : FIBRE OPTIQUE – CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Monsieur REMAUD explique La société Altitude Infrastructure participe aux opérations de déploiement de la fibre numérique pilotée par Vendée Numérique. Dans la continuité du marché qui lui est confié par Vendée Numérique, Altitude Infrastructure développe des offres de services dites de gros qui sont proposées aux opérateurs de détail. Le but est de permettre aux opérateurs nationaux et aux opérateurs de détails de raccorder facilement et rapidement leurs abonnés.

Pour constituer ces offres Altitude Infrastructure doit implanter des locaux techniques de type shelters par le biais de sa société AZALEE.

La société AZALEE a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'un shelter sur un terrain communal situé rue des Artisans cadastré AL 464. Cette déclaration a fait l'objet d'un arrêté de non-opposition en date du 18 mai dernier.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE:

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal pour l'installation de cet équipement de télécommunication.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

## 21-08-072 : SYDEV – CONVENTION TRIPARTITE DE REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention de transfert à titre gratuit des équipements communs du lotissement « Les Vergers », après achèvement des travaux.

Afin de réaliser les équipements d'éclairage du lotissement, l'AFUL des Vergers a sollicité le SYDEV en mai 2019. Par délibération du 13 juin 2019 le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention tripartite.

Les travaux d'éclairage public étant moins conséquents que ce qui a été étudié en 2019, la signature d'une nouvelle convention tripartite est proposée.

### APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			G.BOURON

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUITE A LA RECEPTION DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

Tableau des DIA du 30 juin au 17 août 2021					
N° DIA	Références Cadastrales	Adresse du bien	Superficie	Prix	Préemption
21S0101	AI 1270	10 Chemin du Plûmat	2530 m <sup>2</sup>	50 000,00 €	N
21S0102	AI 1159	10, rue des Abbés	408 m <sup>2</sup>	225 000,00 €	N
21S0103	AP 876	4, rue de l'Océan	1 628 m <sup>2</sup>	220 000,00 €	N
21S0104	AR 469, 1068	14, rue Jean Yole	651 m <sup>2</sup>	312 000,00 €	N
21S0105	AT 114	4, chemin des Epinettes	594 m <sup>2</sup>	190 000,00 €	N
21S0106	ZD 604	10, rue du Moulin de la Croix	563 m <sup>2</sup>	317 550,00 €	N
21S0107	AL 818 p	Chemin de l'Île Perdue	350 m <sup>2</sup>	68 000,00 €	N

21S0108	ZD 853	93, rue du Fief l'Abbesse	870 m <sup>2</sup>	684 000,00 €	N
21S0109	AM 648	2, allée de l'Atrium	611 m <sup>2</sup>	340 000,00 €	N
21S0110	AW 483, 203, 204, 208, 479	7, impasse de la Tourelle	3379 m <sup>2</sup>	610 000,00 €	N
21S0111	AP 389, 129	9, rue du Grand Brandais	94 m <sup>2</sup>	145 600,00 €	N
21S0112	AP 660, 348	17, rue du Moulin de Bellevue	484 m <sup>2</sup>	430 000,00 €	N
21S0113	AW 154	3, chemin des Conches Noires	771 m <sup>2</sup>	422 000,00 €	N
21S0114	AM 243	12, rue des Vanneaux	254 m <sup>2</sup>	230 000,00 €	N
21S0115	AV 12	14 et 16 chemin de la Garenne	754 m <sup>2</sup>	195 000,00 €	N
21S0116	AR 1390p, 1391p, 1392p, 1393p	Rue des Echolères - Lotissement le Guy Marie - lot 17	452 m <sup>2</sup>	150 700,00 €	N
21S0117	AR 1390p, 1391p, 1392p, 1393p	Rue des Echolères - Lotissement le Guy Marie - lot 16	449 m <sup>2</sup>	149 700,00 €	N
21S0118	AR 1390p, 1391p, 1392p, 1393p	Rue des Echolères - Lotissement le Guy Marie - lot 19	413 m <sup>2</sup>	138 200,00 €	N
21S0119	AR 1390p, 1391p, 1392p, 1393p	Rue des Echolères - Lotissement le Guy Marie - lot 13	431 m <sup>2</sup>	143 900,00 €	N
21S0120	AR 1390p, 1391p, 1392p, 1393p	Rue des Echolères - Lotissement le Guy Marie - lot 2	368 m <sup>2</sup>	123 760,00 €	N
21S0121	ZD 381	2, impasse des Bécasses	599 m <sup>2</sup>	285 000,00 €	N
21S0122	AM 571	24, rue du Moulin de la Croix	508 m <sup>2</sup>	350 000,00 €	N
21S0123	AX 71p	46, route de Légère	774 m <sup>2</sup> (459 m <sup>2</sup> partie)	90 000,00 €	N

**RELEVES DE DECISIONS DE MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DES DELEGATIONS CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Références	Objet	Fournisseur	Montant € TTC
2021/04195	Défibrillateur automatique pour l'Eglise	Dumont Sécurité	1 374.86 €
2021/04199	Animations musicales juillet 2021	Yann Productions	8 553.92 €



2021/04202	Matériel PDA encaissement des droits de place	ILTR	4 449.60 €
2021/04204	Fournitures pour aménagement de la Mairie	Partédis	1 543.04 €
2021/04205	Réparations tractopelle	Hydro Agri	1 690.74 €
2021/04209	Réparations tractopelle	M3 Société CMTF	594.71 €
2021/04221	Remplacement caméra du foot	CTV	1 243.80 €
2021/04226	Impression pour panneaux plages	Graph Imaes La ballonnerie	1 258.80 €
2021/04233	Achat annule de balais pour balayeuse	Société Ouest Vendée Balais	3 567.17 €
2021/04267	Caillebotis pour acces plages PMR	ACCESSREC	1 098.24 €
2021/04269	Animation duo Soulway du 08/08/2021	Oleo Production	630.00 €
2021/04270	Kit Taser Police Municipal	GK Professional	3 098.70 €
2021/04277	Stock atelier pour voirie	Charier CM	1 475.28 €
2021/04296	Stock plomberie CTM	Cedeo	1 007.87 €
2021/04298	Peinture pour façade restaurant scolaire	Zolpan centre est sas	1 204.99 €
2021/04321	Feu d'artifice du 15/08/2021	Couturier J ORGANIS JCO	8 016.00 €

## QUESTIONS DIVERSES

### - Fête de la mer et feu d'artifice

Madame LIEVOUX demande s'il serait envisageable de revoir à la hausse le budget alloué au feu d'artifice du 15 août car elle estime que la prestation pourrait être plus qualitative.

Plusieurs conseillers estiment que ce feu était plutôt réussi.

Madame CADUE demande si une mise en concurrence peut être envisagée.

Madame le Maire répond que dans le passé le feu avait été tiré par un autre prestataire dont la Commune n'a pas été satisfaite.

Monsieur OYSELLET revient sur la journée de la fête de la mer, l'animation de la course de bateau en carton a remporté un grand succès.

- **Expérimentation menée par Trivalis visant à une réduction des déchets**

Madame le Maire informe que la Commune de Jard sur Mer a été retenue par Trivalis pour participer à l'expérimentation d'actions et d'opérations diverses destinées à une réduction de déchets. Madame le Maire propose qu'il y ait un ou deux élus à ses côtés pour participer au travail lié à cette expérimentation. Mmes MARETTE et BESNARD se portent volontaires. Des agents Communaux seront également invités à participer à cette démarche.

- **Visite de l'Assemblée Nationale**

Madame le Maire transmet aux élus la proposition faite par Monsieur Patrick LOISEAU, Député, de faire visiter l'Assemblée Nationale à des élus qui le souhaitent. Madame Le Maire invite les élus à se renseigner auprès d'elle.

- **Groupe de travail PLUI**

Monsieur BENOTEAU invite les élus intéressés à constituer le groupe de travail sur le PLUi. Les élus suivants en feront partie :

Olivier VRIGNON	Dominique ROBIN
Carl REMAUD	Jean HERB
Didier LE BRAS	Grégory BLUTEAU
Evelyne LIEVOUX	Gerard BOURON

- **Transmission des comptes-rendus des commissions**

Monsieur BOURON souhaite que les comptes-rendus de commissions soient envoyés à tous les conseillers municipaux comme ce qui a été fait à l'occasion de la dernière commission urbanisme.

- **Propriété Caserne des Saulniers**

Cette propriété est actuellement en vente, le Département aurait préempter ce bien. Après renseignements pris auprès du Département, cette information n'a pas été confirmée.

- **Convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée**

Monsieur BENOTEAU informe de la démarche entreprise avec l'EPF de la Vendée pour intervenir sur le secteur du Port ainsi qu'en hyper-centre. Ce sujet fera l'objet d'une délibération au cours du prochain Conseil Municipal.

- **SIEEJ – contribution financière des communes d'Avrillé et de Longeville sur Mer**

Madame MARETTE demande si ces deux communes ont répondu à la demande de versement des contributions financières dues au SIEEJ. Madame le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 15 juillet dernier. Depuis le Maire d'Avrillé a indiqué que le Conseil d'Avrillé maintenait sa position de refus de contribution. La Commune de Longeville n'est pas revenue vers le SIEEJ. Madame le Maire indique qu'elle n'en restera pas là, le règlement de ce désaccord ne peut se faire que de manière politique.

- **Application Intramuros**

Madame LIEVOUX demande où en est le projet de déploiement d'Intramuros. Madame POLIDORI répond que l'activité du service communication a été centrée sur la saison, ce dossier n'est pas traité actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance 22h17.

Le Maire,  
Sonia GINDREAU

Le Secrétaire,  
Romain TRICOIRE

Carl REMAUD,

Patrick OYSELLET,

Catherine BESNARD,

Thierry BENOITEAU,

Rosane POLIDORI,

Olivier VRIGNON,

Grégory BLUTEAU,

Nathanaëlle CADUE,

Audrey GIBOULEAU,

Maryline GIRAUD,

Aline GRONDIN,

Didier LE BRAS,

Huguette VANHAUTE,

Jean HERB,

Evelyne LIEVOUX,

Gérard BOURON,

Martine MARETTE,